

# Conseil d'école du lundi 25 février 2013

Ecole Maternelle Jean Moulin

Etaient présentes :

- Mme Dauchez : directrice
- Mme Téa ; conseillère municipale
- Mmes Bories, Bossard, Delaunay, Dévarieux-le- Moing, Ronceray : enseignantes
- Mmes Andresen, Bachari, Guimard, Thévenin, Basten, Zabel : parents élus

## • Approbation du CE du 25/10/12

Mme Dauchez avait demandé le renforcement du personnel de cantine (demande faite notamment en raison de la présence d'un enfant porteur de handicap).

Réponse : la ville n'a pas à pallier les insuffisances de l'éducation nationale et n'est pas en mesure d'augmenter le ratio, qui est d'un adulte pour 13 enfants.

Mme Dauchez a fait le relevé des ratios : un seul jour sur le mois respecte le ratio annoncé de la mairie !

Mme Dauchez : le périscolaire a obtenu un poste supplémentaire pour cet enfant porteur de handicap.

Pourquoi le temps de cantine ne pourrait pas être concerné ?

## • Les rythmes scolaires

Mme Téa rappelle l'invitation des parents élus à une réunion plénière mercredi 27 février, elle précise que rien n'est encore décidé.

Le temps sera sur 9 demi-journées, avec une préférence de la mairie pour le mercredi matin. La mairie ne fera pas de demande de dérogation pour le samedi matin.

Pour ce qui concerne les horaires, la mairie en est au stade des propositions.

Le décret stipule : 5h 30 sur la journée, pas plus de 3h30 par demi-journée, pas moins de 1h30 pour la pause méridienne.

**Mardi 26 février**, la ville rencontre les associations sportives et culturelles. Un comité sera créé, regroupant la ville, les parents élus et les directeurs d'école, pour encadrer l'organisation de ce temps.

Cela aura lieu dans l'école, dans les classes ? Toutes les écoles sont propriété municipale.

Par exemple, des intervenants de la Clef seraient prêts à se déplacer dans les écoles, cela pourrait aussi concerner le Conservatoire à Rayonnement Départemental, les bibliothèques, certaines associations sportives. Ce temps devra être financé par la ville, qui ne sait pas encore comment ce financement sera répercuté.

Ce temps sera totalement gratuit ? Rien n'est acté.

Les parents remarquent que ce temps, s'il n'est pas gratuit, sera en quelque sorte imposé aux familles.

L'étude surveillée sera maintenue.

Compte-tenu de l'organisation matérielle des services de cantine, il paraît difficile d'en réduire le temps à moins de 2 heures.

Les municipalités qui mettent en place ces mesures dès 2013 bénéficieront de 50 euros par enfant.

La mairie a décidé d'appliquer la loi dès 2013 pour bénéficier d'une certaine souplesse et faire les ajustements nécessaires.

Le calendrier sera donné au mois de mai pour être présenté au dernier conseil d'école.

Mme Basten suggère une plus grande utilisation des espaces extérieurs en prenant exemple de l'Allemagne où les enfants passent les journées dehors.

Les ateliers mis en place ne seront pas forcément format classe. Le comité va créer des chartes et des règlements intérieurs pour spécifier combien d'enfants par type d'activités.

La répartition des enfants dans les différents ateliers tout au long de l'année se fera *via* le portail famille, en fonction des besoins et desiderata des associations.

La ville fait appel aux structures qui existent déjà, mais les animateurs de la ville feront aussi partie du dispositif. Ils serviront de soutien aux intervenants extérieurs. Ce temps PEDT (Péri-Educatif Territorial) doit être dissocié du temps de la garderie ou étude.

Le mercredi après-midi le centre de loisirs prendrait le relais de l'école.

Sur les écoles de Saint-Germain, les propositions se regroupent autour de : 8h30 -11h30 et 13h30 - 15h45.

Un questionnaire a été distribué par la PEEP à 140 familles de l'école pour leur demander leur avis sur l'organisation des rythmes scolaires.

#### • **Entrée par le début de la rue de l'Aurore**

Une entrée par le bas (où les bips sont nécessaires) et par le haut, qui est interdite (usage réservé aux ambulances et aux services d'urgence de la maison de retraite). Les bornes ont été hors d'usage pendant un temps assez long, les enseignants devaient donc passer par le haut. A partir de 8h, les bornes sont ouvertes pour permettre les livraisons. Devant les bornes, malgré l'interdiction de se garer, il y a toujours des voitures stationnées qui bloquent le passage. Plusieurs enseignantes ont été menacées de verbalisation par la police municipale en passant par l'entrée du haut. Mme Dauchez demande à ce que les choses soient éclaircies.

#### • **Petits travaux**

Point récurrent de nombreux conseils d'école.

Le formulaire à remplir pour chaque demande est à contresigner par le gardien, puis transmis aux services concernés via le service scolaire (sauf cas d'urgence).

Les écoles n'avaient jamais aucun retour (ni les directeurs ni les gardiens). Dorénavant, la municipalité s'engage à renvoyer des plannings des services des bâtiments pour avoir un retour en direction des écoles.

La peinture du portail est prévue quand la météo le permettra.

Le réaménagement des jardins est prévu ultérieurement ??

#### • **Alerte incendie**

Un incident a eu lieu dans l'école lié au déclenchement accidentel de l'alarme incendie. Les pompiers alertés nous ont demandé d'évacuer l'école sur la rue, ne sachant pas où était le problème.

Après vérification de toutes les bornes de déclenchement, la borne située à l'entrée de l'école élémentaire semble concernée et va être déplacée. Seule une personne connaissant bien l'école a pu par erreur appuyer sur ce bouton. Il n'y a donc pas eu intrusion dans l'école.

L'incident avait été signalé par Mme Dauchez sur le panneau situé près de l'entrée de sa classe.

#### **PPMS : Plan particulier de mise en sécurité face aux risques majeurs**

Ce dispositif aurait dû être mis en application à la suite de l'accident d'AZF à Toulouse.

Resté en sommeil pendant 10 ans, les ministères en demandent la mise en place de façon urgente. C'est-à-dire impérativement cette année, le document doit être validé en fin d'année scolaire.

Il s'agit d'un problème grave lié à un phénomène météorologique dangereux, ou un nuage toxique ou explosif...

Des lieux de confinements, ainsi que du matériel de survie, doivent être prévus dans chaque école. Cela concerne également la mairie pour tout le matériel de survie, de confinement.

L'alerte doit être donnée soit par le ministère, soit par la mairie, soit par l'école elle-même. L'alerte doit être spécifique, sur Saint Germain il est prévu que ce soit une corne de brume.

Le PPMS est commun avec l'école élémentaire. Le projet de document est actuellement en attente d'être validé par les services des bâtiments de la mairie.

Deux exercices de simulation auront lieu : l'un aura lieu le mardi 19 mars, le deuxième, vraiment en situation, avant la fin de l'année.

#### • **Organisation des récréations en cas de mauvais temps**

Les enfants sortent en récréation dans la mesure du possible. Les enseignantes sont vigilantes sur la façon dont ils sont couverts.

Quand le temps ne le permet pas, ils restent en classe : soit ils regardent un film, soit ils peuvent faire des dessins ou jouer dans le calme.

Parfois notre hiérarchie, via des bulletins météo, nous demande de garder les enfants à l'intérieur (trop glissant, trop de vent ou pollution).

Le temps de cantine concerne le périscolaire.

#### • **Actions liées au projet d'école**

- La chorale : rejointe par les PS en janvier, le mardi matin. Un premier groupe (classes 2 et 4) de 9h à 9h30, et le deuxième groupe de 9h30 à 10h (classes 1, 3 et 5).
- Les conteuses sont venues plusieurs fois depuis janvier, uniquement le lundi après-midi.
- Le décloisonnement le jeudi après-midi pour tous les moyens/grands sur la fabrication de jeux de société.
- Le décloisonnement pour les MS par les maîtresses de PS sur le temps de sieste des PS, qui travaillent en langage sur l'organisation temporelle (ORDO).
- Un projet avait été initié avec les personnes âgées de la maison de retraite et les deux classes 4 et 5. Cela devait se prolonger sur toute l'année scolaire mais l'animatrice en charge de ce projet quitte son poste.
- Spectacle dans l'école le 11 février : conte musical, auquel ont participé les enfants. (Une séance avec les classes 1, 2 et les MS de la classe 2, une autre séance avec les classes 3, 4 et les PS de la classe 2). Nous avons choisi de faire venir ce spectacle étant donné l'unique bus par classe.

Bien regarder le panneau d'information ! Ce spectacle y avait été annoncé ainsi que sur le cahier de correspondance.

#### • **Fêtes de l'école**

- La fête du printemps : le vendredi 26 avril ; avec un défilé dans le quartier, ayant pour thème les personnages dans les contes, suivi d'un petit goûter dans la cour.
  - Spectacle : au gymnase du Cosec le samedi matin 22 juin.
  - Fête de l'école : vendredi 14 juin.
  - Objet fabriqué dans l'école : les parents y sont favorables, plutôt pour les torchons, les sacs ou les sets de table.
- Prochain conseil d'école le lundi 03 juin 2013.

**La Présidente de séance**

Christine Dauchez

**La secrétaire de séance**

Agnès Delaunay